

Communiqué de presse



Bordeaux, le 20 avril 2020

Coronavirus : point de situation

Opération #Renforts-Covid : appel à volontaires pour les structures d'hébergement de personnes âgées

L'agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine a lancé lundi 30 mars **une plateforme de mise en relation entre volontaires et établissements de Nouvelle-Aquitaine ayant besoin de renfort.**

Vous êtes très nombreux, **déjà 3 571 volontaires inscrits**, à avoir répondu présents à cet appel inédit.

Nous vous remercions très sincèrement de votre mobilisation et du renfort quotidien que vous apportez au système de santé de notre territoire.

Cette mobilisation ne doit pas faiblir, à situation exceptionnelle, mobilisation exceptionnelle.

Les établissements médico-sociaux et particulièrement les structures pour personnes âgées ont encore besoin de renforts en Nouvelle-Aquitaine, notamment lorsque le personnel d'un établissement doit se retirer pour cause de dépistage positif au Covid-19.

Aides-soignants, agents des services hospitaliers, infirmiers libéraux, scolaires, hospitaliers, retraités... nous avons encore besoin de vous ! Inscrivez-vous sur la plateforme renfort-covid.fr et venez aider les structures médico-sociales proches de chez vous.

Concrètement, comment cela fonctionne ?

Ce dispositif met en relation les professionnels volontaires avec les établissements :

- Le professionnel télécharge l'application, s'inscrit et renseigne son métier, ses coordonnées, sa zone géographique et ses disponibilités.
- Les établissements ont accès à la liste de ces professionnels volontaires et choisissent ceux dont ils ont besoin. Le professionnel reçoit une notification et peut accepter la mission de renfort.

[Je me porte volontaire](#)

L'Anses met en garde contre la consommation de certains compléments alimentaires pouvant altérer la défense immunitaire contre le coronavirus

Après un appel à la vigilance de l'Agence du médicament et des produits de santé (ANSM) concernant les anti-inflammatoires non stéroïdiens, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) met en garde la population contre la consommation de certains compléments alimentaires.

Des plantes que contiennent certains compléments alimentaires peuvent en effet perturber les défenses naturelles de l'organisme. Elles peuvent interférer avec les mécanismes de défense inflammatoires utiles pour lutter contre les infections (en l'occurrence, contre le coronavirus). Suite à une autosaisie sur ces

risques, l'Anses pointe dans un avis plusieurs plantes identifiées comme présentant des effets contre-productifs dans la défense contre le coronavirus.

Il s'agit des plantes contenant des dérivés de l'acide salicylique (analogues de l'aspirine), telles que **le saule, la reine des prés, le bouleau, le peuplier, la verge d'or, les polygalas** mais aussi des plantes contenant d'autres anti-inflammatoires végétaux, telles que **l'harpagophytum, les échinacées, le curcuma, la griffe du chat (appelée aussi liane du Pérou), les plantes des genres *Boswellia* et *Commiphora*** (connues pour leurs gommes-oléorésines appelées respectivement « encens » et « myrrhe »).

Bien que le niveau de connaissances disponibles soit inégal pour ces différentes plantes, les experts de l'Anses estiment qu'elles sont toutes susceptibles de perturber la réponse immunitaire et la réaction inflammatoire.

Compte tenu de ces travaux d'expertise, **l'Anses recommande :**

- **aux personnes consommant ces compléments alimentaires dans un but préventif de suspendre la consommation** de compléments alimentaires contenant ces plantes dès l'apparition des premiers symptômes du Covid-19 ;
- **aux personnes consommant ces compléments alimentaires dans le contexte de pathologies inflammatoires chroniques de discuter avec leur médecin** de la pertinence de poursuivre ou non leur consommation.

Des dispositions ont été prises par l'ANSM pour sécuriser l'utilisation des médicaments contenant du paracétamol ou des anti-inflammatoires non stéroïdiens, notamment en les retirant de la présentation en libre accès dans les pharmacies.

L'Anses délivre d'autres conseils de nutrition à appliquer particulièrement durant la période d'épidémie et de confinement

- ▶ **La vitamine D** joue un rôle essentiel dans la qualité du tissu osseux et musculaire ainsi que dans le renforcement de notre système immunitaire, pouvant être particulièrement sollicité dans le contexte actuel. Poissons gras, fromage et produits laitiers, abats (notamment le foie), jaune d'œuf... la consommation de ces aliments riches permet d'assurer à notre corps un apport en vitamine D. L'Anses rappelle l'importance de veiller à un apport suffisant en cette période de confinement mais aussi tout au long de l'année, notamment pour les personnes âgées.
- ▶ Chaque année, en France, environ un tiers des **toxi-infections alimentaires** déclarées surviennent au domicile. Durant cette période de confinement où l'ensemble des repas sont pris au domicile, les modes de stockage, de préparation et de consommation des aliments peuvent être modifiés. Il est donc essentiel d'appliquer, avec une attention plus soutenue, les bonnes pratiques d'hygiène dans la cuisine. Les experts de l'Anses rappellent les règles à respecter pour éviter une augmentation des toxi-infections alimentaires dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 :
<https://www.anses.fr/fr/content/eviter-les-toxi-infections-alimentaires-en-confinement-les-bonnes-pratiques>

Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

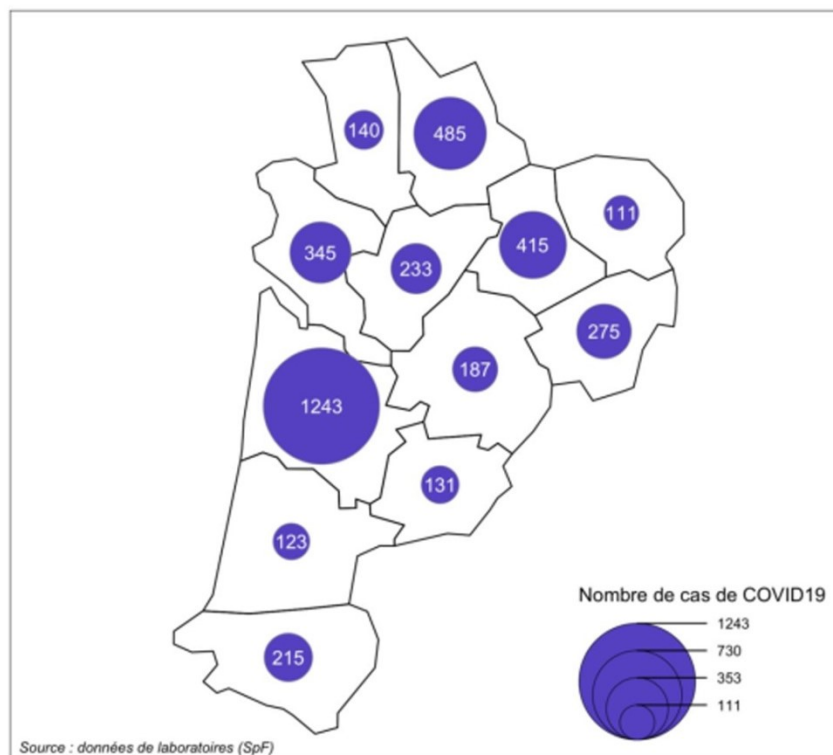
>> Cas confirmés rapportés par les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **55 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 19 avril, ce qui porte le total à 4028 cas confirmés dans la région** depuis le début de l'épidémie

Pour rappel :

- *ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville.*
- *les chiffres des départements comprennent des cas n'ayant pas été encore géolocalisés et attribués au département du laboratoire qui a réalisé le test.*

| Nombre de résultats biologiques positifs pour Sars-Cov-2 par département en Nouvelle-Aquitaine au 19 avril 2020



(Source : Santé publique France)

>> Prise en charge et décès en Nouvelle-Aquitaine

- **838 personnes sont actuellement hospitalisées** ⁽¹⁾ (+ 13 par rapport à la veille)
- **191 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs** ⁽¹⁾ (-5 par rapport à la veille)
- **1 083 personnes sont sorties guéries de l'hôpital** depuis le début de l'épidémie ⁽¹⁾ (+ 22 par rapport à la veille)
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 259 décès** ⁽¹⁾ **parmi les personnes hospitalisées** (+ 12 par rapport à la veille).

⁽¹⁾ Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 20/04 à 14h

| Nombre de cas de COVID-19, données SI-VIC, au 20 avril 2020 en Nouvelle-Aquitaine

	Hospitalisations en cours N (%)	Dont réanimation N (%)	Retour à domicile N (%)	Décès N (%)
TOTAL	838	191	1083	259
DEPARTEMENTS¹				
Charente (16)	12 (1%)	3 (2%)	34 (3%)	10 (4%)
Charente-Maritime (17)	83 (10%)	19 (10%)	72 (7%)	32 (12%)
Corrèze (19)	70 (8%)	13 (7%)	50 (5%)	21 (8%)
Creuse (23)	31 (4%)	11 (6%)	12 (1%)	5 (2%)
Dordogne (24)	61 (7%)	6 (3%)	40 (4%)	6 (2%)
Gironde (33)	298 (36%)	84 (44%)	502 (46%)	92 (36%)
Landes (40)	28 (3%)	6 (3%)	38 (4%)	10 (4%)
Lot-et-Garonne (47)	33 (4%)	4 (2%)	33 (3%)	5 (2%)
Pyrénées-Atlantiques (64)	78 (9%)	13 (7%)	126 (12%)	20 (8%)
Deux-Sèvres (79)	32 (4%)	5 (3%)	30 (3%)	13 (5%)
Vienne (86)	59 (7%)	17 (9%)	72 (7%)	25 (10%)
Haute-Vienne (87)	51 (6%)	10 (5%)	74 (7%)	20 (8%)

>> Situation dans les EHPAD de Nouvelle-Aquitaine

Au 20 avril à 9h, **294 EHPAD** (+ 5 établissements par rapport à la veille) sur les **898 de Nouvelle-Aquitaine** (soit **32,7 %**) ont déclaré un ou plusieurs cas possibles ou confirmés de Covid-19 parmi des résidents ou le personnel.

- Parmi ces signalements, **1 202 résidents ont été comptabilisés confirmés ou cas possibles** (suspects présentant des symptômes) Covid-19 (+ 45 par rapport à la veille),
- Parmi ces cas possibles ou confirmés, **87 sont décédés au sein des établissements** (+ 4 par rapport à la veille) et **50 sont décédés à l'hôpital** (+ 3 par rapport à la veille, ces décès sont inclus dans l'indicateur « nombre de décès parmi les personnes hospitalisées » voir tableau ci-dessus).

A noter ! Ces chiffres sont **les données déclaratives** qui ont été transmises par les établissements entre le 1^{er} mars et le 20 avril 2020 à 9h.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine **réalise actuellement, en lien avec les établissements, une vérification de cette base de saisies** réalisées par les EHPAD. Les déclarations contiennent notamment des cas possibles de résidents ou de professionnels, pour qui les résultats de test Covid-19 s'avèrent négatifs.

| Nombre de signalements, de cas de COVID-19 et décès chez les résidents en Ehpas et autres EMS, Nouvelle Aquitaine, du 1er mars 2020 au 20 avril 2020 à 9h

	Données en Ehpas par département												Total régional Ehpas	Total régional autres EMS	Total régional tous étabts
	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87			
Nombre de signalements ¹	18	35	11	11	8	77	9	11	55	24	15	8	294	142	436
Nombre de cas total ^{2,4}	24	96	51	24	24	411	4	40	162	33	144	152	1202	181	1383
Nombre de décès dans l'établissement ^{3,4}	3	5	4	1	3	24	0	2	13	0	17	10	87	0	87
Nombre de décès à l'hôpital ^{3,4}	0	5	0	1	1	29	0	0	4	0	7	3	50	1	51

¹Un signalement est défini par la survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible dans l'établissement parmi les résidents ou personnel

²Cas confirmés et possibles chez les résidents

³Cas confirmés et possibles décédés chez les résidents

⁴Données issues du dernier bilan transmis par l'établissement

(Source : Santé publique France)

Note : les 4 décès signalés en Corrèze ont eu lieu au sein d'une Unité de Soins Longue Durée (USLD)

ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer
sans se serrer la main,
arrêter les embrassades

ALERTE CORONAVIRUS POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, RESTEZ CHEZ VOUS.

Tout déplacement est interdit
sauf muni d'une attestation pour :



Aller travailler,
si le télétravail est impossible



Faire des courses
de première nécessité



Faire garder ses enfants
ou aider des personnes
vulnérables



Aller chez un professionnel
de santé si vous n'avez
pas de signe de la maladie

L'attestation est téléchargeable sur le site du gouvernement.
Elle peut être imprimée ou recopiée à la main.
Une version numérique est désormais disponible.

CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales :
0800 130 000 (appel gratuit)

Toutes les informations à jour
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Cellule régionale de renseignements Covid-19
ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr

Contact presse :
Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr